

# CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 19 DÉCEMBRE 2013

### à 19 heures 00

Effectif Légal : 19 / En exercice :	17
Présents à la Séance :	16
Absents :	01
Votants (dont 1 procuration)	17

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 13 Décembre 2013- s'est réuni le **JEUDI 19 DÉCEMBRE 2013 à 19 heures 00**, en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS, sous la présidence de **Monsieur Frédéric DUBOUIS, Maire**. Monsieur Jean-Louis COURTIER, 1er Adjoint, a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	EXCUSÉ	POUVOIR À	ABSENT
<b>1. M. DUBOUIS Frédéric, Maire</b>	x			
2. M. COURTIER Jean-Louis, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. M. MATHIEU Gilbert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LEHNERT Philippe, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
5. M. BARBAUX Robert Marie, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme SCHMIDT Hélène, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		x	<b>M. Guy MANSUY</b>	
7. Mme DAVAL Marie-Thérèse, Conseillère Municipale	x			
8. M. MARTIN Jean-Pierre, Conseiller Municipal	x			
9. M. GRANDJEAN Jacques, Conseiller Municipal	x			
10. M. BONNARD Marcel, Conseiller Municipal	x			
11. M. BARBAUX Robert (Marie) Joseph, Conseiller Municipal	x			
12. Mme TENETTE Valérie, Conseillère Municipale	x			
13. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	x			
14. M. CORNU Jean, Conseiller Municipal	x			
15. Mme DUCHÊNE Marie-Françoise, Conseillère Municipale	x			
16. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	x			
17. Mme LOHMANN Marcelle, Conseillère Municipale	x			

### L'ordre du jour est le suivant :

- N° 180 Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 21 Novembre 2013
- N°181 Musée Louis Français / Contrat de maintenance du logiciel "Actimuséo"
- N° 182 Signature d'un contrat de service avec l'entreprise François CHRETIEN
- N° 183 Subventions aux associations
- N° 184 Attribution de subvention
- N° 185 Tarifs municipaux

- N° 186 Création d'un poste de Brigadier Chef Principal de Police Municipale
- N° 187 Budget principal / Décision Modificative n°7
- N° 188 Budget de l'Animation / Décision Modificative n°6
- N° 189 Questions Diverses : Rapports Délégations de M. le Maire.
- 
- 

**Délibération n° 180/2013**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du Jeudi 21 Novembre 2013.

---

**Délibération n° 181/2013**  
**MUSÉE LOUIS FRANÇAIS / CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL ACTIMUSÉO**

Le Maire rappelle les opérations de récolement de la collection Musée de France conservée au Musée Louis Français et propose la signature d'un contrat pluriannuel de maintenance du logiciel ACTIMUSEO dans les conditions annexées à la présente délibération (projet de contrat).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer ce contrat.

---

**Délibération n° 182/2013**  
**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC L'ENTREPRISE FRANCOIS**  
**CHRÉTIEN**

Le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler le contrat de service de maintenances des équipements campanaires. Ce service permet l'entretien des sonneries de cloches et horloges des églises.

Ce contrat est renouvelé pour une durée de 3 ans au prix de 410 € HT / an. Ce montant est révisable annuellement sur l'indice du coût horaire « tous salariés des industries mécaniques et électriques » selon la formule détaillée dans le contrat joint.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer ce contrat dans les conditions mentionnées ci-dessus.

**Délibération n° 183/2013**  
**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire rappelle que certaines associations ont participé au défilé de Saint-Nicolas à l'occasion du Marché de Noël 2013 et ont, à cette occasion, préparé un char.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**ALLOUE** les subventions exceptionnelles suivantes :

		Ne participent pas au vote
<b>Association des Jardins en terrasses</b>	250 €	M.COURTIER
<b>Association Piomères</b>	250 €	Mme DAVAL
<b>Société de chasse de Plombières</b>	250 €	
<b>Association du Marché de Noël - Char des Apôtres de Bacchus</b>	250 €	Mme DUCHÊNE Mme LOHMANN M. J. BARBAUX

Par ailleurs,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE D'ALLOUER** les subventions suivantes :

<b>Union Départementale des Anciens Combattants d'Indochine des Vosges</b>	<b>100€</b>
<b>Sapeurs Pompiers</b>	<b>500€</b>

---

**Délibération n° 184/2013**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le Maire informe l'assemblée que la Région Lorraine s'est prononcée favorablement sur le projet de valorisation du patrimoine thermal de Plombières-les-Bains et octroie une aide d'un montant de 6.000 € pour un montant de dépenses à réaliser de 12.000 €.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE.**

---

**Délibération n° 185/2013**  
**TARIFS MUNICIPAUX**

Le Maire indique que la commission des finances s'est réunie afin de revoir les tarifs municipaux pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

**ADOpte** les nouveaux tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et arrêtés dans la brochure ci-jointe.

**PRÉCISE** que l'article 15 sera délibéré une fois le bilan du Marché de Noël 2013 établi.

---

**Délibération n° 186/2013**  
**CRÉATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire expose qu'en prévision du départ en retraite de l'agent de Police Municipale, une consultation a été lancée par la commune, Considérant qu'à l'issue des entretiens d'embauche, la commission ad hoc a envisagé le recrutement d'un agent par voie de détachement, recrutement qui pourra devenir effectif à la date du 06 janvier 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La création d'un poste de Brigadier Chef principal de Police Municipale

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DÉCIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

Création d'un poste de Brigadier Chef Principal de Police Municipale à temps complet soit 35h00 par semaine à compter du 06 janvier 2014.

**DIT** que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs 2014.

**AUTORISE** en conséquence le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les arrêtés à venir.

---

<b>Délibération n° 187/2013</b> <b>BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N° 07</b>
--

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** la Décision Modificative n° 7 suivante au Budget principal :

Investissement - dépenses

Chapitre 23 Article 2315 - 49.300 €

Investissement - recettes

021 Virement de la section de fonctionnement - 49.300 €

Fonctionnement - dépenses

Chapitre 65 Article 6521 Déficit des budgets annexes + 49.300 €

023 Virement à la section d'investissement - 49.300 €

**AUTORISE** l'émission des écritures comptables nécessaires à la réalisation de ces mouvements.

---

**Délibération n° 188/2013**  
**BUDGET DE L'ANIMATION / DÉCISION MODIFICATIVE N° 06**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** la Décision Modificative n° 6 suivante au budget de l'animation :

Investissement - dépenses

Chapitre 21	Article 2188	P50	Cinéma numérique	- 14.200 €
Chapitre 21	Article 2188		Remplacement du lave vaisselle de la salle polyvalente de Ruaux	+ 5.500 €
Chapitre 23	Article 2313	P52	Clos des deux Augustins	+ 53.000 €

*(Modification d'articles d'imputation)*

Chapitre 23	Article 2312	P12	Espace Berlioz	- 17.000 €
Chapitre 23	Article 2313	P12	Espace Berlioz	+ 17.000 €
Chapitre 23	Article 2312	P52	Clos des deux Augustins	- 50.000 €
Chapitre 23	Article 2313	P52	Clos des deux Augustins	+ 50.000 €

Investissement - recettes

Chapitre 21	Article 1311	P50	Cinéma numérique	- 5.000 €
021	Virement de la section de fonctionnement			+ 49.300 €

Fonctionnement - recettes

Chapitre 74	Article 740		Subvention d'exploitation	+ 49.300 €
-------------	-------------	--	---------------------------	------------

Fonctionnement - dépenses

023	Virement à la section d'investissement			+ 49.300 €
-----	--	--	--	------------

**AUTORISE** l'émission des écritures comptables nécessaires à la réalisation de ces mouvements.

Par ailleurs, Le Maire rappelle les délibérations n° 50/2013 et 149/2013 par lesquelles le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues pour les marchés de travaux de requalification de l'ancienne maison de retraite à Plombières-les-Bains ainsi que les avenants.

L'évolution des travaux a révélé qu'il y avait lieu d'adapter certains postes induisant la rédaction d'avenant sur les lots suivants :

- lot n° 2 Démolition / Gros Œuvre attribué à l'entreprise CHEVRIER  
proposition d'avenant n° 2 : 3 676,17 € HT / TVA : 720,53 € /  
4 396,70 € TTC.
- lot n° 6 Plâtrerie / Isolation / Faux plafonds attribué à l'entreprise  
GONSOLIN  
proposition d'avenant n° 2 : 6 174,92 € HT / TVA : 1 210,28 € /  
7 385,20 € TTC.
- lot n° 7 Menuiseries intérieures bois attribué à l'entreprise CLAUDE  
proposition d'avenant n° 1 : 1 858,50 € HT / TVA : 364 27 € /  
2 222,77 € TTC.
- lot n° 8 Electricité / VMC attribué à l'entreprise LEPAUL  
proposition d'avenant n° 2 : 19 250,44 € HT / TVA : 3 773,09 € /  
23 023,53 € TTC.
- lot n° 10 Revêtement de sols attribué à l'entreprise FRANCESCONI  
proposition d'avenant n° 1 : 2 536,28 € HT / TVA : 497,11 € /  
3 033,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les avenants n° 1 tels qu'ils ont été présentés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec :

**L'entreprise CLAUDE Didier pour le lot n°7 Menuiseries Intérieures Bois :**

Montant initial du marché : 73 047,51 € HT / TVA : 14 317,31 € /  
87 364,82 € TTC

Avenant n° 1 : 1 858,50 € HT / TVA : 364,27 € /  
2 222,77 € TTC

Nouveau montant du marché : 74 906,01 € HT / TVA : 14 681,58 € / +  
89 587,59 € TTC

Soit une plus value de 2,54 % au marché initial.

**L'entreprise FRANCESCONI pour le lot n°10 Revêtements de sols :**

Montant initial du marché : 60 069,70 € HT / TVA : 11 773,66 € /  
71 843,36 € TTC

Avenant n° 1 : 2 536,28 € HT / TVA : 497,11 € /  
3 033,39 € TTC

Nouveau montant du marché : 62 605,98 € HT / TVA : 12 270,77 € /  
74 876,75 € TTC

Soit une plus value de 4,22 % au marché initial.

**AUTORISE** le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les avenants n° 2 tels qu'ils ont été présentés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec :

**L'entreprise CHEVRIER pour le lot n°2 Démolition/ Gros Œuvre :**

Montant initial du marché : 136 318,78 € HT / TVA : 26 718,48 € /  
163 037,26 € TTC

Avenant n° 1 : 1 217 € HT / TVA : 238,53 € /  
1 455,53 € TTC

Montant de l'avenant n° 2 : 3 676,17 € HT / TVA : 720,53 € /  
4 396,70 € TTC

Nouveau montant du marché : 141 211,95 € HT / TVA : 27 677,54 € / 1  
68 889,49 € TTC

Soit une plus value de 3,59 % au marché initial.

**L'entreprise GONSOLIN pour le lot n°6 Plâtrerie/Isolation/Faux Plafonds :**

Montant initial du marché : 136 000 € HT / TVA : 26 656 € /  
162 656 € TTC

Avenant n° 1 : 2 427,98 € HT / TVA : 475,88 € /  
2 903,86 € TTC

Montant de l'avenant n° 2 : 6 174,92 € HT / TVA : 1 210,28 € /  
7 385,20 € TTC

Nouveau montant du marché : 144 602,90 € HT / TVA : 28 342,17 € /  
172 945,07 € TTC

Soit une plus value de 6,33 % au marché initial.

**L'entreprise LEPAUL pour le lot n°8 Electricité/VMC :**

Montant initial du marché :	111 000 € HT / TVA : 26 656 € / 162 656 € TTC
Avenant n° 1 :	13 647,84 € HT / TVA : 2 674,98 € / 16 322,82 € TTC
Montant de l'avenant n° 2 :	19 250,44 € HT / TVA : 3 773,09 € / 23 023,53 € TTC
Nouveau montant du marché :	143 898,28 € HT / TVA : 28 204,06 € / 172 102,34 € TTC

Soit une plus-value de 29,64 % au marché initial.

**PRÉCISE** que le délai d'exécution de chacun de ces lots est prolongé d'une semaine.

**PRÉCISE** que des crédits budgétaires complémentaires pour autoriser l'engagement des avenants sont votés à l'occasion de la présente décision modificative.

---

**Délibération n° 189/2013**

**QUESTIONS DIVERSES : RAPPORT DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE**

Dans le cadre de ses délégations, le Maire rapporte les éléments suivants à l'assemblée :

- "J'ai appris que les travaux se poursuivaient au 4 avenue du Parc, alors que le permis de construire a été refusé. Je prends par conséquent un arrêté interruptif de travaux qui sera notifié au gérant de la SCI DU PALAIS ROYAL, Monsieur Michel CORNU. Une copie de l'arrêté sera transmise à Monsieur le Procureur de la République."
- "Par ailleurs, des travaux ont été entrepris sur la façade du bâtiment de l'ancienne gendarmerie par la SCI DES TROIS VALLEES, dont le gérant est Monsieur Kael CORNU, sans autorisation d'urbanisme. J'ai fait constater.

- "Pour mémoire, des arbres ont été coupés dans la propriété communale jouxtant le bâtiment de l'ex-gendarmerie, et ceci sans autorisation. Suite à une procédure de conciliation ordonnée par le Procureur de la République, le terrain doit être nettoyé et des arbustes replantés, et ce avant le 31 décembre 2013."
- "Dans un autre domaine, j'ai autorisé une demande de sous-location d'un atelier du Clos des Deux Augustins, comme la convention contractuelle d'occupation du local en question me le permet."

**Le Conseil Municipal PREND ACTE.**

